

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 28/09/2023

Nouvelle organisation de la direction

Pour rappel, les services de la direction se répartissent sur 4 sites (le Martroi, la Bretonnerie, Coligny et l'avenue de Concyr). Suite à un audit, la direction a mené une réflexion afin de rationaliser son organisation tant interne que géographique.

Cette réorganisation se déroulera selon 4 étapes (entre septembre 2023 et avril 2024).

A chaque étape, des agents déménageront pour suivre leurs missions.

Les agents de direction sont conviés à une réunion d'information le 9 octobre prochain.

Néanmoins, le programme 348 oblige la direction à se séparer d'un site (Martroi ou Bretonnerie) afin de participer financièrement de ce programme. Notre directrice souhaite rapidement avoir une visibilité afin de finaliser la nouvelle organisation.

Vos élus CFTC DGFIP ont demandé qu'un organigramme fonctionnel soit diffusé aux agents afin de rendre visibles les missions dévolues à chaque division. Par ailleurs, nous avons demandé que les plans finaux notamment du bâtiment P1 soient adressés aux agents dans la mesure où la nouvelle organisation des services n'est plus en cohérence avec le projet initial du P348.

Cette réorganisation pourrait entraîner une augmentation des coûts de transports pour certains agents. La DRFIP 45 s'est engagée à diminuer son empreinte carbone (majoritairement composée par les transports des agents). L'ensemble des agents de la DRFIP du Loiret sera destinataire d'un questionnaire dans les prochains jours afin de faire l'état des lieux de leurs pratiques au regard du bilan d'émission des gaz à effet de serre - BEGES).

La DRFIP 45 s'est inscrite dans l'expérimentation « plan mobilité employeur » qui fera l'objet d'un débat lors d'une prochaine réunion de la Formation Spécialisée.

Sécurité des agents

Suite au décès de notre collègue, Ludovic Montuelle et la séquestration de sa collègue Hélène Poulain le 21/11/22, un groupe de travail national sur la sécurité des agents a été réuni et a proposé des actions devant être déclinées au plan local. Pour la DRFIP du Loiret, cela se traduit par :

- accroître la flotte de véhicules de 2 véhicules électriques afin de mieux correspondre au besoin des équipes de contrôle et de réduire notre empreinte carbone ;
- un véhicule thermique est laissé à la disposition des services de contrôle et des huissiers. Il est sur le site de la Cité Coligny ;
- acheter des gilets pare-balles pour les agents de la BCR.

La CFTC est intervenue pour signaler que la sécurité des bâtiments ne devait pas être oubliée (au regard des événements de cet été). Sur le site de Montargis, une formation d'évacuation a permis de souligner la non mise à jour des plans d'évacuation (pour les agents) et d'intervention (pour les pompiers).

La direction acte l'absence de mise à jour de cette documentation sur plusieurs sites. Il a été aussi précisé que la direction était informée de la situation et qu'elle y remédierait prochainement. La CFTC a demandé qu'un recensement par site soit fait et que les résultats fassent l'objet d'un prochain CSAL. De plus, la CFTC a évoqué la situation de l'huissier en poste à Montargis qui exerce ses missions en zone semi-rurale en utilisant son véhicule personnel. La CFTC a exposé à la direction la nécessité d'un véhicule de service pour l'agent afin d'assurer sa sécurité physique dans l'exercice de ses fonctions. La direction va étudier cette proposition et n'y est pas opposée.

Bilan de l'observatoire interne local et déclinaison au plan local :

La directrice a indiqué que le Directeur Général a fixé à chaque directeur l'objectif personnel d'améliorer ces résultats sans aucun enjeu financier lié à la rémunération (fixée nationalement). 41 % des agents ont participé soit (330 personnes) au bilan de l'observatoire interne local.

La directrice a commenté les résultats de l'observatoire interne en ce qui concerne notre département. Les résultats sont particulièrement mauvais.

Les agents ont fait part de leur démotivation, leur pessimisme quant à l'avenir de la DGFIP, etc... Exception faite du télétravail dont le taux de satisfaction fait un bond de +13 points pour atteindre un bilan positif de 95 %.

La CFTC se félicite des résultats positifs relatifs au télétravail parce qu'elle a été porteuse du sujet au niveau national depuis des années et a soutenu, dès le début, cette initiative proposée par l'ancien directeur.

Cependant, la CFTC DGFIP a alerté la directrice sur le sentiment de 60 % des agents qui se sentent non accompagnés dans leur parcours professionnel et a demandé quelles actions concrètes étaient envisagées pour y remédier.

La directrice prend acte du bilan de l'observatoire interne au plan local et souhaite que soit instaurées plus fréquemment des réunions de service regroupant l'ensemble des agents et qu'il y ait une valorisation effective pour les agents formateurs ou/et participant aux groupes de travail. Cette discussion sera enrichie dans le cadre des prochaines instances.

La pandémie a augmenté le déficit de communication dans le département et la CFTC DGFIP Loiret a toujours milité pour une communication complète et réactive à destination de l'ensemble des agents afin d'atténuer la dégradation du collectif de travail.

Dans cet échange, Mme Adélaïde CREUZAT Assistante Sociale du MEFSIN, a fait part d'une initiative nationale pour aider à améliorer ou reconstruire le dialogue dans un service. Par ailleurs, il est important de souligner l'élargissement des missions dévolues aux assistantes sociales qui recoupent celles des conseillères qualité de vie au travail, en vous garantissant la confidentialité des échanges.

La CFTC DGFIP Loiret vous invite à faire appel à l'assistance sociale lorsque vous rencontrez des difficultés collectives dans votre service, qui pourraient générer des RPS.

La CFTC DGFIP nouvellement élue en FS et au Comité départementale de l'Action sociale se félicite de ce nouveau levier essentiel qui permettra aux agents de retrouver un environnement professionnel plus qualitatif.

La CFTC a rappelé qu'elle alerte de manière récurrente depuis de nombreuses années la direction sur le déficit chronique de communication envers l'ensemble des agents. La directrice a alors décidé que ce thème ferait l'objet d'un prochain CSAL. Elle a fait part de sa volonté de développer des actions de reconnaissance du travail des agents.

Ponts naturels :

Lors de sa visite dans le Loiret au mois de juin, le Directeur Général Adjoint, M. Antoine MAGNANT, avait rappelé que l'octroi de ponts naturels au cours de la campagne IR n'était pas compatible avec l'exercice de notre mission de service public.

C'est pourquoi, pour 2024, la direction ne propose comme pont naturel que le 16 août 2024. Le 10 mai 2024 a donc été écarté de la liste des ponts naturels par la direction.

La CFTC DGFIP Loiret ne sera pas l'outil de la DGFIP, en aucun cas notre organisation syndicale n'imposera des jours d'absence aux agents. Notre position reste la même depuis que la DGFIP a mis au vote les ponts naturels.

Cette décision de n'accorder aucun pont naturel en période de campagne IR relève de la DG et ne prend pas en compte les contraintes des parents d'enfants scolarisés.

La CFTC DGFIP Loiret s'interroge sur l'impact d'une telle décision sur le collectif de travail lors de l'établissement du plan de congés se rapportant au 10 mai 2024.

Analyse de la CFTC DGFIP :

La CFTC DGFIP Loiret prend acte du bilan particulièrement mauvais des résultats de l'observatoire interne. Le Directeur Général semble avoir compris le message fort des agents.

Ce dernier en a conclu que l'ensemble des directeurs territoriaux doivent être particulièrement vigilants et attentifs au contenu, à l'organisation de notre travail, à nos conditions de travail ainsi qu'à l'accompagnement au changement afin de répondre aux attentes et inquiétudes exprimées par les agents.

Questions diverses

Ont été abordés les divers problèmes d'inondation sur différents sites (Coligny Algécos, Gien parking et Pithiviers 1^{er} étage). S'agissant des modulaires à Coligny, les prestataires se sont engagés à intervenir plus rapidement et à faire un état des lieux régulier de ces structures.

Pour Gien, le dossier est géré en direct par la DG (bureau SPIB2C).

Pour Pithiviers, il nous a été indiqué que les réparations ont été faites.

Ce CDAS, a eu pour axe prioritaire les problèmes de restauration de Pithiviers et de la Source.

La CFTC DGFIP Loiret avait déjà évoqué la situation de ces sites lors du groupe de travail du Comité national d'action sociale le 27/09/23 et alerté sur la notion de l'ACTION SOCIALE. Le Secrétariat Général nous a assuré de son attention sur ces sites et informé de sa bienveillance sur le sujet en lien avec les référents CDAS.

M. Vaurs, chargé de la restauration sur le département, a indiqué que jamais le site de Pithiviers n'aurait dû obtenir des tickets restaurants et que dorénavant, le CDAS s'inscrira dans les dispositions de l'article 732-2 du code général de la fonction publique soit l'attribution de tickets restaurants uniquement s'il n'y a aucune possibilité de restauration collective compatible avec le lieu d'exercice de l'agent.

La CFTC ne partage pas cette analyse. En effet, elle estime qu'il convient d'étudier le sujet sur l'ensemble de ses aspects et notamment prendre en compte les difficultés soulevées par certains.

Dans ce contexte, la DRFIP et le CDAS ont confirmé la conservation des espaces de restaurations.

***Il est à rappeler qu'un agent pour raison médicale peut prétendre aux titres restaurants. Pour ce faire, il doit se rapprocher du Docteur Braconnier.**

Pour le site de Pithiviers : Le SG attend les retours de l'ensemble des solutions avant de faire connaître sa décision. Cependant, l'obtention des titres restaurants ne sera plus d'actualité, lors de la future mise en place.

Actuellement, après plusieurs négociations, la CFTC DGFIP Loiret a obtenu la possibilité pour les agents en poste sur Pithiviers de se restaurer sur le site de l'hôpital. En définitive, le reste à charge des agents ne sera pas comblé. Mais, contrairement à la proposition de conventionnement initial avec le Mess de la gendarmerie, ils pourront disposer de plus de choix de plats et d'une pause méridienne moins contrainte. Cependant, et conformément à la demande des agents de Pithiviers, une négociation est prévue auprès du SG afin d'envisager la possibilité d'un double conventionnement permettant aux agents de disposer aussi de « repas améliorés » au mess de la gendarmerie de Pithiviers.

Suite à la demande de la CFTC DGFIP Loiret, les agents seront prochainement invités à tester la restauration de l'hôpital de Pithiviers.

Pour les sites d'Orléans la SOURCE (avenue de Concyr inclus) : Une possibilité d'octroi de titres restaurants, pour compenser les jours de fermetures du CROUS si ce dernier est fermé plus de 31 jours consécutifs. Les TR correspondants seront répartis sur 12 mois

Suite à la mise en place du conventionnement et de l'information partagée à l'ensemble des intervenants du CDAS, cela ne se fera pas comme étant annoncé lors de l'audio du 20/09 au 02/10 mais plutôt à partir de la semaine prochaine. Les agents disposeront de l'ensemble des restaurants du CROUS.

Pour la CFTC DGFIP Loiret, cette mise en place répond certes à un objectif national mais interroge sur le bien-fondé de cette dernière qui résulte d'une enquête de 2019. L'Actualité a changé la donne en augmentant considérablement le coût de la vie ! Le titre restaurant permet à l'agent un libre choix tout en respectant la fonction du titre restaurant soit s'alimenter et participer économiquement à la vie locale. Ne pas tenir compte des difficultés de l'agent n'est tout simplement pas entendable. Il est à noter que cette année encore, il n'est pas prévu au Projet Loi Finances 2024 d'augmentation de la valeur faciale du TR malgré une forte demande.

Prochainement, un autre questionnaire du SG sur la restauration sera envoyé à chaque agent. Répondez-y massivement ! Donnez votre avis !

Faites-en une copie pour que la CFTC DGFIP Loiret le porte le cas échéant auprès du SG. SOYEZ FORCE DE PROPOSITION ! REJOIGNEZ-NOUS !